

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
13946

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

**OBJET : Participation du Département au fonctionnement de l'Agence technique
départementale 13 - Année 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation la demande de participation au fonctionnement formulée par l'Agence technique départementale (ATD 13) au titre de l'année 2018.

L'ATD 13 souhaite poursuivre ses actions dans les domaines suivants :

- l'assistance et le conseil juridique ;
- la formation des élus locaux ;
- l'élaboration d'outils de communication.

L'ATD 13 prévoit dans ses orientations budgétaires qui ont été adoptées le 25 janvier 2018, des dépenses de fonctionnement à hauteur de 763 802 € et des recettes de fonctionnement estimées à 668 987 € dont 263 333 € au titre des cotisations des collectivités adhérentes.

Par ailleurs, la poursuite de la politique de rigueur budgétaire demandée par le conseil d'administration en 2017 permet de dégager un prévisionnel d'excédent de fonctionnement d'environ 57 000 € sur l'exercice 2017 qui viendra s'ajouter aux 59 400 € d'excédent global déjà existant, soit un total de 116 400 €

Cet excédent global de fonctionnement sera reporté en recettes de fonctionnement au BP 2018.

Le Département est sollicité à hauteur de 400 000 € soit un montant identique à la subvention allouée en 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL